

Quelle solution pour le MAH ?

Dans le cadre de la relance du projet de restauration et d'agrandissement du musée Charles-Galland Patrimoine suisse Genève été sollicité pour donner son avis sur l'impact du projet Nouvel/Jucker auprès de la Ville de Genève et de la Fondation pour l'agrandissement du musée.

Durant l'été 2007, le projet proposé a été examiné et un rapport a été rendu en novembre 2007. Le Département des affaires culturelles de la Ville de Genève a initié des rencontres entre l'autorité municipale, la Fondation et Patrimoine suisse. Un embargo de ces pourparlers avait été convenu entre les parties pour ne pas compromettre une négociation visant à faire évoluer le projet dans le sens d'un plus grand respect du patrimoine de l'édifice et d'un agrandissement compatible avec la nature du musée.

Dès la fin 2007, la Ville de Genève et la Fondation ont largement informé le public, par voie de presse, de leur projet d'agrandissement alors que les discussions sur la révision du projet Nouvel/Jucker étaient en cours. La close de discrétion n'ayant pas été respectée par les autorités et la Fondation, Patrimoine suisse Genève a considéré légitime de révéler sa position au cours d'une conférence de presse le 15 février, et d'exposer ici les principaux éléments du rapport critique au projet présenté¹. Précisons que notre association n'avait pas réagi lors du concours de 1998 puisque très vite les autorités de l'époque avaient gelé le projet d'agrandissement, sans le soumettre à l'autorité législative de la Ville, à une procédure d'enquête publique ou à une quelconque consultation.

Alors que de récents remaniements ont permis l'occupation par le musée, pour ses ateliers, de locaux devenus disponibles dans le bâtiment des Casemates, la nécessité d'entreprendre de toute urgence une campagne de travaux pour sauvegarder un bâtiment négligé depuis trop longtemps est évidente.

Patrimoine suisse ne peut que se réjouir d'une initiative émanant de particuliers, conscients de la valeur des collections du MAH et soucieux de réunir des fonds permettant au Musée de faire face à l'évolution de ses besoins. La Fondation s'inscrit ici dans la grande tradition genevoise du mécénat qui a permis de doter la ville de la majeure partie de ses institutions culturelles.

Le musée de Marc Camoletti : considérations d'ordre architectural et patrimonial

Le musée inauguré en 1910 vient compléter l'ensemble urbain construit à la charnière entre la partie haute de la Vieille-Ville et le plateau des Tranchées dès 1861. L'histoire - construction des fortifications du XVIe au XVIIIe siècle puis leur démolition en 1850 - a doté ce site d'une topographie à fort dénivelé. Au niveau inférieur, les deux tranchées des casemates, parallèles à la promenade Saint-Antoine, ont formé après 1858 les boulevards reliant Plainpalais à Rive tandis que perpendiculairement, au niveau supérieur, deux doubles ponts relient la Vieille-Ville aux Tranchées. Tout le bâti joue de ce dénivelé: en haut, les promenades du Pin et de l'Observatoire font face aux entrées des immeubles de la promenade du Pin et du musée Charles-Galland ; en bas, la cour ouverte des Casemates répond à celle fermée du musée, dont la surface matérialise le niveau inférieur du dispositif urbain et le rend en permanence lisible et compréhensible.

Le bâtiment du musée - quadrilatère autour d'une cour carrée - est amarré à la promenade de l'Observatoire par une aile monumentale dominée par un corps central. L'entrée des visiteurs y est disposée dans l'axe de la belle façade, à mi-hauteur du dispositif. Du vestibule octogone, le bel escalier baroque monte vers les salles des Beaux-Arts ou descend vers les collections historiques. Le niveau inférieur reçoit tous les accès secondaires, notamment une astucieuse rue intérieure reliant les boulevards qui abrite les services de livraison. Les ailes du quadrilatère sont divisées dans leur

profondeur en deux séries de locaux parallèles recevant un éclairage naturel: de grandes et hautes salles d'exposition ouvrent sur les boulevards, des petites salles plus basses donnent sur la cour intérieure. Cette division des locaux permet une double circulation et, grâce à un ingénieux travail en coupe, une multiplication des locaux côté cour.

Considérant que «par ses proportions et son style [le musée] réalise le plus grand effort architectural accompli dans notre pays depuis la construction de la cathédrale Saint-Pierre», les autorités assument d'emblée sans hésiter le surcoût lié à «l'emploi de pierre de choix au lieu de pierre ordinaire». Sa mise en œuvre révèle un savoir-faire rarement atteint en Suisse: il faut admirer la taille des paliers de granit – d'une seule pièce – de l'escalier, et la belle stéréotomie des voûtes.

Le musée forme un ensemble harmonieux avec les bâtiments adjacents: alignement des façades, composition autour de deux cours l'une ouverte et l'autre fermée, gabarits des toitures très semblables malgré un traitement volumétrique différent. Il est situé au cœur d'une zone protégée (zone sud des fortifications) régie par un certain nombre de règles constituant le cadre de sa protection et précisant en particulier que les gabarits doivent être respectés. Sa nature exceptionnelle lui a jusqu'à présent assuré implicitement une protection suffisante, il n'a donc jamais bénéficié d'une mesure de classement.

Le projet Nouvel/Jucker : une solution inadaptée et irréversible

Les auteurs du «Plan directeur du Musée d'art et d'histoire» comme ceux de l'«Avant-projet de restauration et d'agrandissement du musée» admettent l'importance patrimoniale de ce bâtiment. Les premiers proposent de «remettre en valeur, à l'intérieur comme à l'extérieur, le bel exemple d'architecture beaux-arts qu'il constitue», les seconds approuvent et affirment qu'ils entendent «montrer la beauté de l'architecture Beaux-Arts du XIXe s.» Ils déclarent: «C'est un monument historique. Au plus près de sa vérité historique, conservons-le, bichonnons-le. Dans ses détails, fenêtres, portes, sols. Soyons fiers de lui!» Déclarant aussi «A l'intérieur même de ses murs, réalisons une exposition maximale», les architectes proposent un dispositif de plateaux superposés dans l'espace de la cour et raccordés aux niveaux du bâtiment existant par des passages utilisant les ouvertures existantes agrandies. Destinés aux expositions temporaires et à un «forum», il est prévu de les coiffer d'un important élément émergeant en toiture, occupé par un restaurant panoramique posé sur une épaisse dalle technique opaque.

S'il faut saluer l'objectif de rendre aux salles du *piano nobile* leur affectation d'origine et profiter ainsi de la disposition magistrale des lieux, le complet noyautage de la cour, centre de la composition et façade dispensatrice de lumière naturelle pour les escaliers monumentaux et les espaces d'exposition, est en revanche inacceptable. La composition d'ensemble de l'édifice ne peut être bouleversée sans risquer d'aboutir à une banalisation intérieure et à une incohérence des circulations et de la cohérence spatiales. Les solutions techniques envisagées (ancrages dans les façades de pierre existantes, report de charges en sous œuvre, etc.) porteraient une atteinte irréversible à l'édifice.

Vers une autre solution ?

Le Musée d'art et d'histoire n'a connu aucune transformation majeure jusqu'ici. Cette cohérence architecturale est précieuse. La plupart des bâtiments de ce type et de cette époque, largement transformés, ont aujourd'hui perdu une bonne part de leur substance et de leur atmosphère pour une très éphémère mise au goût du jour, quand ils n'ont pas été affectés à d'autres usages. Les besoins légitimes générés par l'extension des collections et une louable volonté pédagogique ont souvent fait perdre de vue la valeur patrimoniale du bâtiment lui-même. La cour du musée joue un rôle essentiel dans la lisibilité du contexte urbain (et dans ce cas particulier de l'histoire du site), du parti architectural et spatial ainsi que du concept d'éclairage. Ajoutons que par beau jour, cette cour est un lieu très dépaysant où l'on pourrait se croire en Italie. Dans le contexte genevois, cette qualité d'ambiance est très appréciée.

Vers un projet de développement cohérent

Le plan directeur du musée proposait de nouveaux aménagements réalisés *intra muros*, suggérant l'utilisation de la cour de l'ancienne école des Casemates et du passage Burlamacchi. Cette piste n'a

pas été exploitée, alors que la surface disponible est considérable et que des projets allant dans ce sens existent. D'autres alternatives n'ont pas encore été exploitées comme l'étude d'une réaffectation de l'Ecole des beaux arts moyennant son relogement dans des espaces plus adaptés.

L'analyse met en évidence l'inadéquation de l'intervention envisagée, tant sur le plan formel que légal, avec l'importance et la qualité architecturale du bâtiment comme de son environnement urbain. Il faut admettre que le bâtiment impose des limites au programme d'extension des surfaces, que certains éléments du plan directeur doivent être reconsidérés pour respecter l'œuvre de Camoletti et pour que les agrandissements soient compatibles avec l'édifice. De bons exemples, comme le «quartier» du Louvre, démontrent que la couverture vitrée d'une cour de musée pour en faire un lieu d'exposition peut changer la perception de l'espace sans altérer la lisibilité de son architecture, mais aussi que l'extension *extra muros* voire souterraine peut constituer une solution plus adéquate.

Patrimoine suisse est convaincu que la mise en valeur des collections pour l'agrément du visiteur n'est pas incompatible avec le respect du bâtiment. La cour, vitrée ou non, gardant sa fonction spatiale pour l'édifice, pourra devenir un espace pour des manifestations éphémères et demeurera un lieu de vie privilégié au cœur de la ville. Si le projet d'agrandissement du MAH ne peut se faire au détriment de ce patrimoine singulier que représente le bâtiment de Camoletti, son extension vers Rive, qui utiliserait le bastion Saint-Antoine tout en préservant l'esplanade de l'Observatoire, rendrait le musée directement accessible depuis la ville en récupérant les espaces souterrains pour y abriter des collections. Cette solution avait du reste déjà été envisagée par Marc Camoletti.

Patrimoine suisse n'entend pas se substituer aux concepteurs. Cependant, comme dans le cas d'autres dossiers délicats dans lesquels un dialogue constructif a pu s'établir (Domus Antiqua, Patinoire des Vernets) Patrimoine suisse est disposée à soutenir les acteurs du projet pour définir un cahier des charges et trouver des solutions optimales qui puissent garantir la préservation de cet objet patrimonial et l'application des principes des chartes internationales. Ces dernières prévoient des dispositions claires dès lors qu'il s'agit d'ajouter des éléments nouveaux dans des situations construites ayant une importance patrimoniale majeure.

Outre le caractère coercitif du «tout, tout de suite, sinon rien» et limitatif du «ce projet mais pas un autre» de l'opération «proposée» aujourd'hui, le concours a été fait dans des conditions excluant les notions de patrimoine. Il faut regretter l'absence d'une réflexion plus élargie comme la frilosité des autorités qui n'ont pas envisagé d'autres possibilités. Car c'est bien vers un projet directeur à plus long terme, témoignant d'une vision urbaine cohérente, qu'il faudrait se diriger. Le musée, bâtiment parmi les plus remarquables de Genève, au bénéfice d'une restauration exemplaire avec de nouveaux aménagements et quelques extensions, aura alors un pouvoir d'attraction égal à celui d'autres institutions en Suisse ou à l'étranger.

Cecilia Maurice de Silva

ⁱ L'intégralité de ce rapport est consultable sur la page: <http://patrimoinegeneve.blog.24heures.ch/general/musee-dart-et-dhistoire-lavis.html>